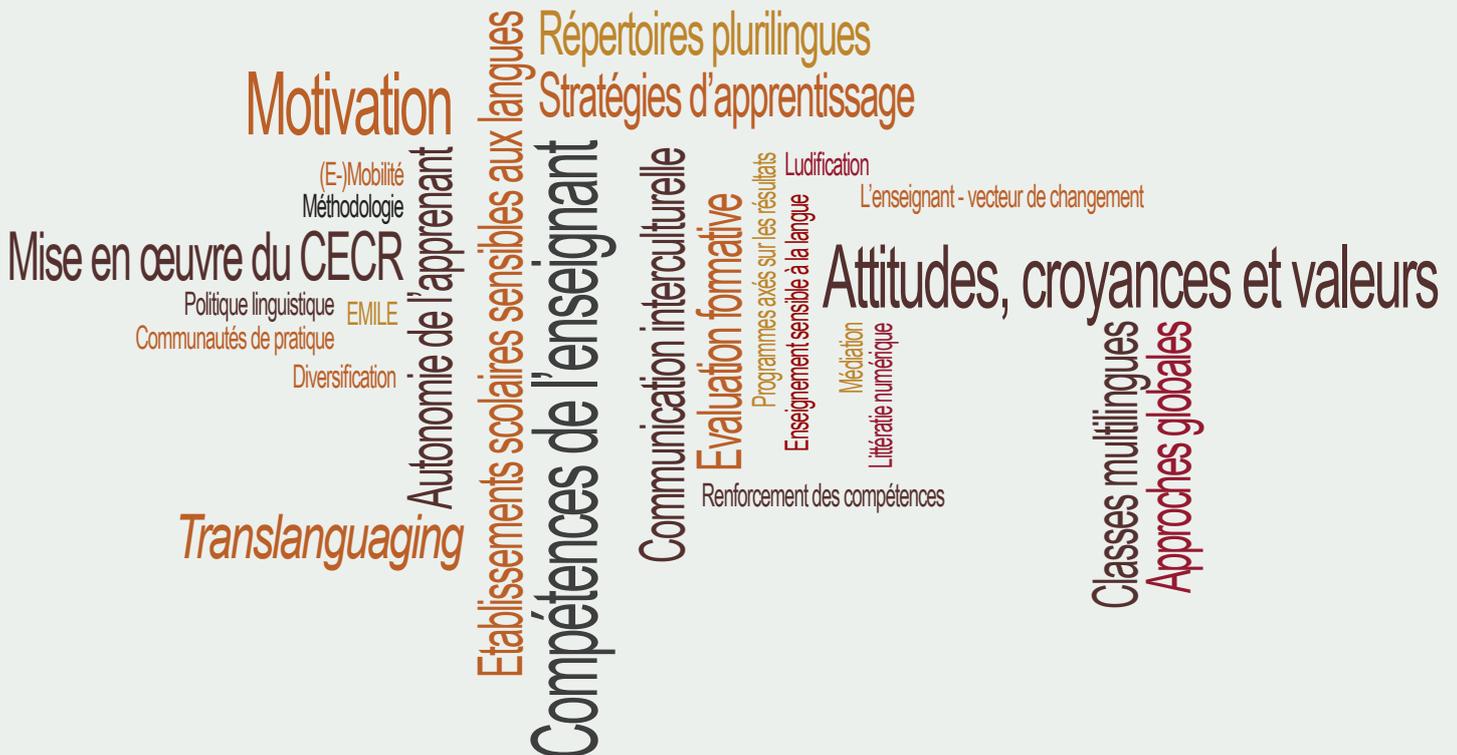




Centre européen pour les langues vivantes du Conseil de l'Europe

Appel à propositions pour le programme 2020-2023

Inspirer l'innovation dans l'éducation aux langues :
contextes changeants, compétences en évolution



Sommaire

INTRODUCTION	4
Contexte et fondement	6
Les priorités actuelles plus en détail	8
Programme d'activités du CELV : notre manière de travailler	11
Projets du CELV	12
COMMENT PARTICIPER	16
Des enjeux identifiés aux propositions de projets - prochaines étapes	17
Le soutien du CELV	19
Dates limites, procédure et critères de sélection	20
Critères de sélection	22
Formulaires de propositions	23
Liens intéressants	24

INTRODUCTION

Êtes-vous passionnés par les langues et actuellement impliqués dans le domaine de l'éducation aux langues ? Peut-être en tant qu'enseignants, formateurs d'enseignants, inspecteurs, chercheurs ou concepteurs de programmes d'études ou de matériaux pédagogiques ? Êtes-vous convaincus du rôle majeur que joue l'éducation aux langues dans la construction d'une Europe plus forte, fondée sur la démocratie, la justice sociale et la cohésion sociale, dans laquelle tous les jeunes ont accès à une éducation de qualité ? Avez-vous des idées créatives et novatrices sur la façon d'améliorer et de promouvoir l'apprentissage et l'enseignement des langues ? Avez-vous déjà une expérience professionnelle dans le domaine des projets de développement, au niveau régional ou national, et aimeriez-vous vous perfectionner encore par le biais de réseaux internationaux ?

Si vous travaillez et vivez dans un État membre du CELV et que vous souhaitez partager et approfondir vos idées grâce à la collaboration européenne, cet Appel à propositions du CELV est fait pour vous !

Le CELV souhaite tout particulièrement encourager les jeunes professionnels à participer à cette expérience résolument interculturelle. Celle-ci leur permettra de profiter d'une plateforme européenne unique pour négocier, communiquer et publier leurs idées novatrices et ainsi apporter une véritable contribution à l'éducation aux langues en Europe.

L'Appel présente une série de priorités en vigueur dans l'éducation aux langues, telles qu'identifiées par les 33 États membres du CELV. Ce sont là les priorités du prochain programme à moyen terme pour la période 2020-2023. L'illustration ci-dessous vous en donne une première impression.



Souhaitez-vous aborder une ou plusieurs de ces priorités en vous impliquant dans l'élaboration de ressources conviviales, pratiques et facilement adaptables aux différents contextes nationaux ? Si c'est le cas, nous serions heureux de recueillir votre proposition.

Cela vous tente-t-il ? Si oui, nous vous invitons à poursuivre votre lecture pour mieux comprendre le contexte de cet Appel et le rôle du CELV.

Contexte et fondement

Avec pour mission d'encourager l'excellence et l'innovation dans l'apprentissage et l'enseignement des langues, le Centre européen pour les langues vivantes, accord partiel élargi du Conseil de l'Europe, a lancé sa première série d'ateliers en 1995 autour du thème de « L'apprentissage des langues vivantes dans la nouvelle Europe ». Des activités et programmes de trois et quatre ans ont suivi, avec des thèmes généraux reflétant des perspectives en évolution et de nouveaux enjeux : « Les langues pour la cohésion sociale », « Valoriser les professionnels en langues », « Apprendre par les langues : Promouvoir une éducation inclusive, plurilingue et interculturelle » et, plus récemment, « Les langues au cœur des apprentissages ». Depuis sa mise en place, le travail du CELV est venu compléter les nombreuses activités et les avancées réalisées dans le domaine des politiques linguistiques par le Conseil de l'Europe (Strasbourg). Il a élargi son champ d'action pour inclure non seulement les langues étrangères, mais aussi les langues régionales et minoritaires, les langues de scolarisation et de migration, en mettant fortement l'accent sur la pratique. Il a servi de plateforme et de lieu de rencontre pour plus de 15 000 professionnels en langues issus de ses 33 États membres, voire au-delà, qui ont pu partager leur expertise dans le cadre d'ateliers, de groupes de réflexion, de réunions de réseaux, de colloques et de conférences. L'abondance de ressources qui en découle est mise à la disposition non seulement des enseignants, formateurs et responsables des curricula, mais également des étudiants, parents et responsables politiques. Plusieurs de ces ressources ont eu une influence considérable sur les approches de l'apprentissage et de l'enseignement des langues en Europe.

L'année 2020 marque un moment important dans l'histoire du Centre en conjuguant le 25^e anniversaire du Centre et le lancement de son 6^e programme à moyen terme, un moment-clé où le passé s'allie au présent et préfigure l'avenir. Dans un contexte de populisme croissant et un climat où les principes fondateurs du Conseil de l'Europe - la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit - ne peuvent pas toujours être tenus pour acquis, il semble tout à fait opportun de saisir ce moment historique pour faire le point et se pencher sur les fructueuses activités et réalisations du Centre au cours des 25 dernières années. Cette réflexion devrait favoriser la créativité, la production de ressources totalement nouvelles là où pourra être identifiée une lacune, ou permettre d'envisager la manière dont les ressources existantes peuvent être associées, adaptées ou converties afin de répondre aux enjeux actuels. Ceci paraît particulièrement important à une époque où les responsabilités sont globales et les normes internationales, et où les changements sont rapides et sans précédent, tant au niveau géopolitique, qu'au niveau économique et technique. Tout ce contexte fait peser une pression sur



Illustration 1: Les ressources du CELV sont organisées par domaines thématiques

les systèmes éducatifs nationaux qui s'efforcent d'améliorer les performances et l'efficacité de l'apprentissage et de l'enseignement des langues au sein de classes de plus en plus multilingues et multiculturelles.

Le CELV bénéficie de la collaboration d'experts de renommée internationale dans le domaine de l'éducation aux langues et dispose de réseaux couvrant l'ensemble de ses États membres, voire au-delà, ainsi que de projets de formats variés réunissant une centaine d'acteurs. Cette constellation lui confère une position unique pour faire face à ces enjeux et peser sur les processus de réforme.

Le présent Appel résulte d'un processus de dialogue et de négociation qui a débuté par une enquête en ligne par laquelle les États membres du CELV ont répertorié leurs priorités en matière d'enseignement des langues et justifié l'importance particulière de certains thèmes. Il en est également ressorti que pour atteindre l'objectif d'une éducation aux langues de qualité, il faut agir simultanément à plusieurs niveaux : au niveau organisationnel, dans le cadre des processus de réforme des programmes et des évaluations, dans le cadre de la formation professionnelle des enseignants (initiale et continue), au niveau des compétences et attitudes individuelles des enseignants. Chacun de ces niveaux est, en outre, envisagé dans une optique globale qui couvre toutes les langues et répond à la diversité des apprenants et de leurs besoins particuliers. Par ailleurs,

cet Appel tient compte des observations formulées par les professionnels du secteur et des évolutions au sein de la Commission européenne.

Il s'inscrit clairement dans le contexte des priorités plus larges du Conseil de l'Europe en matière d'éducation, en particulier les approches inclusives et l'éducation à la citoyenneté démocratique où le développement des compétences linguistiques et interculturelles joue un rôle prépondérant.

Les priorités actuelles plus en détail

Le tableau ci-après tente de regrouper les domaines prioritaires, de fournir des exemples possibles de thèmes de projets et de les mettre ensuite en relation avec les **domaines thématiques du CELV** pour lesquels des ressources sont déjà disponibles, car plusieurs priorités précédemment traitées dans les programmes du CELV ont réapparu sous des formes différentes.

Toutefois, cela ne signifie pas que ces regroupements sont immuables ou que chaque priorité doit être traitée comme une priorité distincte. La transversalité et la synergie au sein de ces groupes et entre eux, combinées à des approches pédagogiques adaptées à la langue et au contexte en question, reflètent mieux la nature interdépendante des différents aspects de l'éducation aux langues et sont à la fois inévitables et souhaitables. Pour prendre quelques exemples : une utilisation efficace et innovante des outils numériques reste un enjeu majeur pour les enseignants de diverses langues et à différents niveaux qui requièrent des possibilités de perfectionner leurs compétences numériques ; la préservation des langues familiales est un aspect qui concerne non seulement les enseignants (de toutes les matières et à tous les niveaux), mais aussi d'autres acteurs éducatifs comme les parents ou les chefs d'établissement. Dans la mesure où les classes multilingues sont devenues une réalité quotidienne dans de nombreux pays européens, des approches plurielles sont également nécessaires en classes de langues étrangères traditionnelles.

Remarque : l'ordre dans lequel les priorités sont présentées dans le tableau suivant ne suggère aucune forme de hiérarchie.

Domaines prioritaires	Exemples de thèmes de projets possibles	Domaines thématiques du CELV - ressources existantes
Les professionnels en langues comme acteurs du changement	<ul style="list-style-type: none"> • Au-delà des compétences : le rôle des valeurs et des attitudes dans la formation des enseignants en langues • Processus et stratégies centrés sur l'apprenant (différenciation, apprentissage individualisé, autonomie de l'apprenant) • Mise en œuvre/facilitation d'approches globales de l'éducation aux langues • Développer la créativité et la pensée critique : le rôle de la culture numérique et des outils numériques (par exemple, la pédagogie ludique). • Développement professionnel des enseignants et approches pédagogiques pour l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge 	<p>Compétences des enseignants et des apprenants en langues</p> <p>Nouveaux médias</p> <p>Apprentissage des langues dès le plus jeune âge</p>
Examiner et réévaluer les ressources phares du Conseil de l'Europe	<ul style="list-style-type: none"> • Des programmes d'études axés sur les résultats et le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) • Le volume d'accompagnement du CECR : répercussions sur l'apprentissage et l'enseignement • Le CECR et le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie : les langues au service de la démocratie • L'évaluation formative et les approches par portfolios, telles que le Portfolio européen des langues (PEL) 	<p>Evaluation</p>
Pleins feux sur l'apprentissage et l'enseignement des langues étrangères	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologies en langues étrangères pour le développement des compétences - nouveaux enjeux dans des contextes changeants • La première langue étrangère comme passerelle vers d'autres langues • La place des approches plurielles en classe de langues étrangères • Actualisation de la méthodologie EMILE : défis et perspectives à différents niveaux d'enseignement 	<p>Education plurilingue et interculturelle</p> <p>EMILE</p>

Domaines prioritaires	Exemples de thèmes de projets possibles	Domaines thématiques du CELV - ressources existantes
L'éducation bi-/ plurilingue à l'aube d'une nouvelle décennie	<ul style="list-style-type: none"> • Langues régionales et minoritaires ; le Romani • Éducation bilingue dans les classes multilingues • La langue de scolarisation des élèves migrants et des apprenants fragilisés : différentes approches pédagogiques • Avancées et enjeux en matière d'approches plurielles (<i>translanguaging</i>, pédagogies sensibles aux cultures, sensibilisation aux langues, enseignement tenant compte des langues, etc.) • Les langues comme compétences transversales dans le curriculum : le rôle de la langue dans la construction du savoir • Sensibilisation aux langues et rôle de la médiation 	<p>Education plurilingue et interculturelle</p> <p>Langues de scolarisation</p>
Organiser l'éducation aux langues	<ul style="list-style-type: none"> • Parcours d'apprentissage des langues • Diversification de l'offre linguistique / maîtrise d'une 2e et 3e langues étrangères / maintien des langues parlées à la maison • Transitions réussies d'un niveau d'études à l'autre • Réforme des programmes scolaires : introduction de programmes d'enseignement des langues axés sur les résultats, de l'EMILE et de l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge : quels sont les éléments à prendre en compte ? • Politiques linguistiques au niveau d'un établissement d'enseignement • (E-)Mobilité 	<p>Compétences des enseignants et des apprenants en langues</p> <p>EMILE</p> <p>Apprentissage des langues dès le plus jeune âge</p> <p>Education plurilingue et interculturelle</p>

Illustration 2 : Les priorités plus en détail

Programme d'activités du CELV : notre manière de travailler

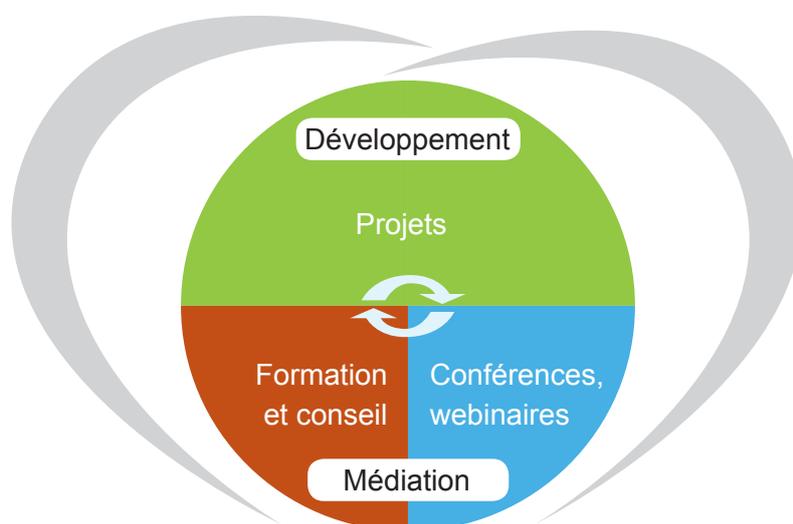


Illustration 3 : programme d'activités du CELV

Les activités du CELV se répartissent en deux grandes catégories : développement et médiation. Comme son nom l'indique, le volet développement, généralement sous forme de projets, met l'accent sur l'innovation, sur la création de nouvelles ressources pour répondre aux défis actuels. Le volet médiation, généralement sous la forme d'**activités de formation et de conseil du CELV**, se focalise davantage sur la mise en œuvre et l'adaptation de ressources existantes du Centre à différents contextes nationaux et sur la promotion et la diffusion de ces ressources par le biais de conférences, colloques ou webinaires. Même si cet Appel fait spécifiquement référence au volet développement, les candidats doivent bien comprendre comment les deux volets se complètent l'un l'autre.

Le programme 2020-2023 du CELV financera une dizaine de nouveaux projets, en fonction de la durée proposée et de la qualité des soumissions. Si toutes les propositions de projet doivent faire preuve d'innovation et de créativité, elles doivent également tenir compte des ressources et activités préalables du CELV. Nous cherchons à combiner divers projets : certains viseront à créer des ressources inédites et d'autres à examiner systématiquement les réalisations antérieures, à actualiser et «reconditionner» ces ressources de manière plus efficace, et à les compléter par des exemples de mise en œuvre qui ont fait leur preuve dans différents contextes nationaux.

Projets du CELV

Quelles sont les caractéristiques communes d'un projet du CELV ?

- Un projet du CELV sera dirigé par une équipe de quatre experts, **chacun vivant et travaillant dans un autre État membre du CELV**.
- La coordinatrice/le coordinateur sera l'un d'eux. Les autres membres assumeront les rôles de correspondant du site web, de documentaliste pour la deuxième langue et de chargé de communication. Comme son nom le suggère, la coordinatrice/le coordinateur assurera la responsabilité globale de la gestion de l'équipe et du projet. Le correspondant du site web sera principalement responsable de la mise à jour du contenu du site web du projet. Aucune expertise technique préalable n'est nécessaire. Le documentaliste de la deuxième langue s'assurera que les principaux documents relatifs au projet soient disponibles dans la deuxième langue, entre autres toute la terminologie de référence du projet. Le responsable de la communication sera chargé de veiller à ce que les informations relatives à l'avancement du projet et aux résultats attendus soient communiquées à intervalles réguliers aux publics cibles concernés et ce par différents moyens de communication. Veuillez noter que les tâches peuvent être partagées entre les 4 membres de l'équipe. De plus amples détails sur les différents rôles sont disponibles sur le site de l'Appel www.ecml.at/call.
- A l'issue du projet, une nouvelle ressource électronique sera mise en place. Celle-ci devra :
 - tenir compte des politiques et des objectifs du Conseil de l'Europe en matière d'**éducation aux langues** et d'**éducation** de manière plus générale ;
 - être considérablement renforcée par la coopération internationale ;
 - s'appuyer sur les ressources antérieures du CELV, et plus largement du Conseil de l'Europe, dans le domaine concerné ;
 - être adaptable à des contextes spécifiques et applicable à plus grande échelle ;
 - avoir le potentiel d'améliorer l'apprentissage de plus d'une langue.

- Un projet doit être mené en deux langues, dont l'une doit impérativement être l'anglais ou le français, les langues officielles du Conseil de l'Europe. Toutefois, au fur et à mesure que le projet se construit et afin d'encourager la diversité linguistique, les équipes de projet sont vivement encouragées à rechercher des façons créatives d'intégrer d'autres langues dans les activités et les résultats finaux du projet, chaque fois que c'est possible (entre autres, dans les travaux de groupe et les activités nationales et en veillant à ce qu'une partie de leurs résultats puisse être facilement adaptée à d'autres langues).
- En fonction de la durée et de l'objectif du projet, il comportera une ou plusieurs des possibilités suivantes de s'engager dans des dialogues au niveau européen :
 - **Atelier** : tous les projets du CELV comprennent un atelier central qui permet la participation des 33 États membres du CELV. Chaque État membre compte une **Autorité nationale de nomination**, dont la fonction est de désigner un participant approprié pour l'atelier, selon le profil de participant établi par l'équipe du projet. L'atelier joue un rôle déterminant dans la vie d'un projet du CELV : il réunit des experts issus des différents États membres qui contribuent au développement d'un projet et agissent par la suite en tant que multiplicateurs dans leurs pays respectifs. Il s'agit souvent d'une occasion d'établir un réseau de base pour le projet - avec des experts qui peuvent s'engager à poursuivre le travail autour du projet et/ou dans des actions de pilotage liées aux ressources.
 - **Réunion de réseau** : il s'agit d'une réunion plus restreinte, impliquant l'équipe de projet et les membres actifs du réseau du projet (jusqu'à 16), sélectionnés par l'équipe de projet. Cette rencontre permet souvent d'assurer le suivi d'un aspect particulier de l'atelier, comme la gestion de « sous-projets » nationaux ou le travail actif pour élaborer des ressources sur la base des remontées nationales.
 - **Réunion d'experts** : il s'agit d'une réunion des membres de l'équipe de projet.
 - **Bourse de recherche** : d'une durée maximale de 3 mois pour travailler directement sur un aspect ambitieux du projet.
 - **Webinaire** : ce format permet à l'équipe de projet d'atteindre un échantillon du public cible plus large et plus représentatif.
- Le projet se déroulera sur une durée de deux à quatre ans.

- Les équipes de projet pourront être épaulées dans leur travail par des partenaires associés. Il s'agit de personnes spécialisées dans le domaine en question, qui s'impliqueront bénévolement dans une équipe de projet (peut-être pour expérimenter des ressources ou pour effectuer des recherches préliminaires) et qui contribueront à faire connaître le projet et à diffuser ses résultats finaux. Si des partenaires associés participent aux manifestations organisées dans le cadre du projet, leur participation sera financée par leur institution ou par leurs autorités nationales. Cette forme particulière de coopération a déjà été largement utilisée dans le programme actuel du CELV, afin de promouvoir davantage la coopération au niveau institutionnel et/ou comme un moyen de familiariser les représentants d'États non membres aux activités du CELV. Le CELV accueille également favorablement les financements de tiers provenant des institutions auxquelles sont rattachés ses partenaires associés. Si une telle aide devait être disponible, il faudra le mentionner dans la proposition.



Secteurs de l'éducation, groupes cibles et langues

Qu'est-ce qui rend les projets du CELV uniques ?

En matière de projets, les processus démocratiques de dialogue et de négociation sont au cœur de l'approche du CELV. Sur la base de leur expérience et de leur expertise sur le terrain, les coordinateurs potentiels soumettent une proposition assortie des résultats envisagés. Ils doivent toutefois être disposés à discuter et modifier leurs plans de projet avant leur lancement et à intervalles réguliers tout au long de leur durée.

Le projet bénéficiera, d'une part, des conseils et du soutien du Secrétariat du CELV et d'un consultant au programme du CELV, recruté en externe. D'autre part, il profitera aussi des discussions et de la collaboration avec des représentants des États membres du CELV, qui partageront leur expériences et expertises respectives à l'occasion des événements (ateliers, réunions du réseau) prévus dans le cadre du projet. De ce fait, les résultats finaux seront peut-être différents de ceux initialement prévus, mais ils se seront considérablement enrichis grâce à cet échange européen et répondront plus directement aux besoins des États membres.

COMMENT PARTICIPER

Vous pouvez participer de deux manières différentes :

- si vous avez de l'expérience et des compétences dans un domaine en particulier ET si vous avez une idée de projet en tête : en tant que **coordinatrice/coordonateur**
- si vous avez de l'expérience et des compétences dans un domaine en particulier, mais que vous ne souhaitez pas soumettre de proposition de projet : en tant que **membre d'équipe**

N.B. : il est possible de postuler à la fois en tant que coordinatrice/coordonateur et en tant que membre d'équipe, soit pour le même thème, soit pour des thèmes différents, sous réserve que ceux-ci correspondent à votre (vos) domaine(s) d'expertise.

Des enjeux identifiés aux propositions de projets - prochaines étapes

Si vous pensez avoir l'expérience et l'expertise nécessaires pour diriger un nouveau projet du CELV ou être un membre d'équipe sur la base des priorités (ou d'une combinaison de priorités) figurant dans l'illustration 2, voici quelques points à prendre en compte **avant** de compléter le formulaire de propositions :

Pour les coordinateurs et membres d'équipes potentiels :

- Assurez-vous d'avoir lu avec attention les rubriques « **Programme d'activités du CELV : notre manière de travailler** » et « **Projets du CELV** » et d'avoir bien compris comment fonctionne un projet type du CELV, quels en sont les résultats et quel est le financement accordé.
- Familiarisez-vous avec les ressources existantes du CELV et réfléchissez soigneusement à la valeur ajoutée que vous entendez apporter. Pour chacun des **domaines thématiques du Centre**, vous trouverez des ressources conçues dans le cadre de projets antérieurs, de projets en cours et d'activités de formation et conseil - réfléchissez à la manière dont votre idée peut se fonder sur les éléments déjà présents.
- Familiarisez-vous avec les travaux du Conseil de l'Europe liés à votre domaine sur le portail des politiques linguistiques. Vous le trouverez [ici](#).
- Assurez-vous d'avoir bien lu et compris les critères de sélection (pour plus de détails, voir pp. 20-23).

A l'intention des coordinateurs potentiels uniquement :

- Examinez attentivement la liste des priorités identifiées par les États membres du CELV, telle que représentées dans l'illustration 2. Votre proposition doit répondre clairement à ces besoins.
- Choisissez soigneusement votre groupe cible, en veillant à établir un contact direct avec ce groupe. Gardez à l'esprit qu'un projet qui s'adresse à tous finit souvent par ne plus convenir à personne.
- Pensez à la durée idéale de votre projet qui pourra être de 2, 3 ou 4 ans. Si votre idée est par exemple de mettre à jour une ressource existante, 2 ans suffiront peut-être ; si vous voulez mettre au point quelque chose de complètement nouveau, il vous faudra peut-être davantage de temps pour pouvoir y intégrer une phase pilote.
- Renseignez-vous auprès de votre représentant national du Comité de direction du CELV ou d'autres représentants nationaux. Vous les trouverez [ici](#).
- Si vous connaissez déjà les autres experts avec lesquels vous aimeriez coopérer (travaillant chacun dans un État membre du CELV différent), n'oubliez pas d'inclure leurs noms dans votre proposition de projet et de leur rappeler qu'**ils doivent EGALEMENT postuler séparément en tant que membres de l'équipe**. Mais ne vous inquiétez pas si vous n'êtes pas en mesure de proposer une équipe ; si votre projet est retenu, vous pourrez consulter la liste des candidats et mettre sur pied, sous la direction du Secrétariat du CELV, celle de votre choix !

Le soutien du CELV

Les candidats seront peut-être familiarisés avec les projets de l'Union européenne et leur mode de fonctionnement. Toutefois, il est important de souligner que le dispositif du CELV est TRÈS différent. Le CELV étant une institution bien plus petite, son budget est limité et le financement disponible pour les projets est nettement inférieur à celui de la plupart des projets européens. En général, environ 100 000 Euros sont prévus pour toutes les activités se déroulant dans le cadre d'un projet individuel (jusqu'à 4 ans). Le financement est destiné à couvrir les coûts suivants :

- frais annuels de coordination pour les membres de l'équipe de projet ;
- frais de voyage et de séjour pour les réunions ;
- possibilité d'une bourse de 3 mois (le candidat peut être proposé par l'équipe de projet ou par le Secrétariat du CELV) ;
- préparation technique et mise en page des publications en ligne ;
- conseils et orientation à tous les niveaux du projet de la part du Secrétariat du CELV ;
- consultant externe désigné par le CELV pour l'assister dans les questions d'assurance qualité ;
- gestion logistique et financière des réunions ;
- soutien technique pour le développement d'un site web, la diffusion en direct, les webinaires et les sondages en ligne ;
- promotion du projet et de ses résultats auprès des groupes cibles clés ;
- hébergement des publications en ligne ;
- interprétation de l'atelier du projet dans deux langues de travail ;
- soutien pour traduire les résultats du projet.

Honoraires annuels pour la coordination du projet : l'équipe perçoit au total 4 500 Euros par an (la répartition de cette somme entre les membres de l'équipe est flexible). Bien que ce montant ne soit pas calculé en fonction des tarifs du marché, il représente néanmoins une reconnaissance symbolique de la contribution des membres de l'équipe à la réalisation du projet. Toutes les questions financières et une grande partie de la gestion administrative sont prises en charge par le CELV ; les équipes peuvent donc consacrer leur temps aux aspects essentiels du contenu de leur projet.

Dates limites, procédure et critères de sélection

TOUTES les propositions devront nous parvenir au plus tard le **22 avril 2019 à 23 heures (heure de l'Europe centrale)**. Aucune proposition reçue au-delà de cette date **ne sera prise en considération**.

Sélection des coordinateurs et des membres d'équipes de projets

Mai-juin 2019

Les propositions de projet et les candidatures des membres d'équipes seront évaluées par un groupe consultatif d'experts.

Juillet 2019

Le Bureau du Comité de direction du CELV établira une liste restreinte de propositions de projets. Le CELV informera les coordinateurs des projets retenus.

Octobre 2019

Le Comité de direction se prononcera sur les projets retenus pour le programme 2020-2023 du CELV.

Approbation des propositions de projets

Dans un premier temps, l'acceptation des projets sera provisoire, puisque le CELV pourra demander aux coordinateurs de modifier leurs propositions pour les intégrer dans le programme global. Il pourra également y avoir des changements dans la composition des équipes de projets.

Sélection des membres d'équipes

Le CELV sélectionnera un groupe de membres d'équipes potentiels parmi ceux qui auront présenté des candidatures individuelles.

Le CELV informera les coordinateurs dont les projets auront été sélectionnés. Si une proposition de projet ne comporte pas d'équipe de projet complète, la coordinatrice/le coordinateur sélectionné(e) sera invité(e) à constituer une équipe à partir du vivier de candidats retenus pour faire partie d'une équipe.

14-15 novembre 2019

Première réunion des coordinateurs de projet au CELV. A l'issue de cette rencontre, le CELV informera les candidats qui n'auront pas été sélectionnés pour le programme.

Critères de sélection

Critères de sélection des coordinateurs de projet qui soumettent une proposition de projet

1. La coordinatrice/le coordinateur de projet proposé(e) devra faire preuve des qualités et capacités suivantes...

- a. expertise et expérience dans le domaine prioritaire pertinent correspondant
- b. connaissance des travaux du Conseil de l'Europe et d'autres développements entrepris au niveau européen liés à ce domaine
- c. expérience dans le cadre de la coopération internationale
- d. participation à des réseaux bien établis en rapport avec le domaine choisi
- e. compétences en leadership et un bon esprit d'équipe
- f. solides compétences en gestion de projet
- g. capacité à s'exprimer en anglais ou en français (niveau C1) et dans l'autre langue de travail du projet (au moins B2)

Veillez noter qu'une coordinatrice/un coordinateur de projet DOIT vivre et travailler dans un État membre du CELV.

2. La proposition de projet doit clairement faire apparaître les éléments suivants...

PERTINENCE

- a. comment le projet contribuera au domaine de l'éducation aux langues et abordera l'une (ou plusieurs) des priorités nationales, telles que décrites dans l'Appel à propositions

VALEUR AJOUTÉE

- b. comment il exploite les ressources existantes en la matière, y compris celles du CELV, évitant ainsi le double emploi
- c. des résultats innovants, conviviaux, destinés à des groupes cibles dans des contextes variés

CONCEPTION DU PROJET

- d. exploitation efficace des formats envisageables pour les activités de projet financées par le CELV
- e. cohérence en termes d'objectifs, de groupes cibles et d'étapes du projet bien définies

ENGAGEMENT DES ACTEURS CONCERNÉS

- f. idées sur la manière d'impliquer les groupes cibles
- g. idées sur la manière de mobiliser des réseaux, des associations et d'autres parties prenantes aux niveaux national et international

Critères de sélection des autres membres d'équipes

1. expertise et expérience professionnelle dans le domaine du projet concerné
2. participation à des réseaux bien établis en rapport avec le sujet
3. un bon esprit d'équipe
4. sa capacité à s'exprimer en anglais ou en français (niveau C1) et dans l'autre langue de travail du projet (au moins B1)
5. une volonté d'entreprendre, en collaboration avec d'autres membres de l'équipe, les tâches propres au projet telles qu'elles figurent dans la description des rôles des membres de l'équipe

Veillez noter que les 4 membres de l'équipe doivent vivre et travailler dans un État membre différent du CELV. La candidature d'un membre d'équipe qui n'est pas ressortissant d'un État membre du CELV peut être envisagée si cette personne apporte une expérience et une expertise particulièrement pertinentes. Il ne peut pas s'agir de la coordinatrice/du coordinateur.

Formulaire de propositions

Les formulaires de propositions peuvent être téléchargés sur le site web www.ecml.at/call.

Liens intéressants

- États membres du CELV
www.ecml.at/memberstates
- Aperçu des programmes du CELV
www.ecml.at/programme
- Formation et conseil pour les États membres du CELV
www.ecml.at/trainingandconsultancy
- Publications du CELV
www.ecml.at/publications
- Conseil de l'Europe
www.coe.int
- Le Conseil de l'Europe et l'éducation aux langues
www.coe.int/lang



Inspirer l'innovation
dans l'éducation aux langues



Appel à propositions

pour le programme 2020-2023

Inspirer l'innovation dans l'éducation aux langues :
contextes changeants, compétences en évolution

www.ecml.at/call